

Zeitschrift:	Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero
Herausgeber:	Schweizerische Heraldische Gesellschaft
Band:	24 (1910)
Heft:	3
Artikel:	Armorial historique des maisons de l'ordre des Chartreux [suite]
Autor:	Courtray, Albert-Marie
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-746481

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Armorial historique
des maisons
de l'Ordre des Chartreux
par
Dom Albert-Marie Courtray.
(Suite.)¹
(Planches XV et XVI).

39—1200. Saint-Martin (Val-) de Sélignac,

en Bresse, au diocèse de Lyon puis de Belley, chartreuse fondée par Hugues de Coligny, supprimée par la Révolution française. Elle fit retour à l'Ordre en 1867, et a été de nouveau évacuée en septembre 1901.

77—I. *De gueules à l'aigle d'argent becqué, membré et couronné d'azur, qui est de Coligny.* (Pl. XV)

Dans Dom Le Vasseur.

C'est la version la plus commune du blason des Coligny. D'après Edmond Chevrier, dans *La Maison de Coligny au Moyen-Age*, Bourg-en Bresse, 1868, p. 40, l'aigle est *langné d'or*. (*Chartreuse et Seigneurie du Val-Saint-Martin de Sélignac*, par Dom Ambroise Bulliat, Paris, 1884, p. 27.)

78—II. A une époque inconnue: *D'azur semé de fleurs de lis d'or, qui est de France ancien.* (Pl. XV)

Au-dessus du portail de la maison qui date du XVII^e siècle, mais ces armes pouvaient avoir été prises antérieurement et pour une raison ignorée, afin de se placer sous la protection royale peut-être.

79—III. En 1696: «*D'or à un saint Martin de gueules.*» (Pl. XV)

Armorial de France, 32,200, p. 414, et 32,233, p. 575.

— Cet écusson se voit dans Vallier (p. 87), et sur la couverture du livre broché de Dom Bulliat, avec champ d'azur, saint Martin, son cheval et le pauvre gisant à terre au naturel ou d'argent (fig. 137). — Son emblème est sur quatre sceaux décrits par Vallier (p. 86-88); il devrait simplement servir de cimier au précédent.



Fig. 137

Écu imprimé sur la couverture de l'ouvrage intitulé: *Chartreuse et Seigneurie du Val-Saint-Martin de Sélignac* (op. cit.).

Réduction.

40—1203. Notre-Dame de Valbonne,

en Languedoc, au diocèse d'Uzès, aujourd'hui de Nîmes, ancien couvent de bénédictines, donné aux chartreux par Guillaume de Vénéjan, évêque du lieu, avec

¹ Voir les *Archives héracliques suisses*, année 1908, p. 32, 77; année 1909, p. 78; année 1910, p. 26, 89.

le consentement du Chapitre de son Église cathédrale. On construisit un nouveau monastère sur le terrain donné près de là par Raymond Bernard et Ponse, son épouse; l'église fut élevée à l'aide des biens légués en 1219 par Amic, notaire à Nîmes. Cette chartreuse supprimée à la Révolution française, rétablie en 1836, fut évacuée de nouveau en septembre 1901.

80—I. *D'azur à deux annelets en fasce reliés par une attache posée en équerre ou en pal ou en demi-cercle d'argent.* (Pl. XV)

Dans un écusson, avec le lien mis en pal, sur une pierre-limite de la chartreuse, de 1474, ou peu avant, reproduite par Vallier (p. 94), qui en tenait le dessin de M. Bruguier-Roure (fig. 138, 139). — Sur une autre pierre-limite, sans



Fig. 138

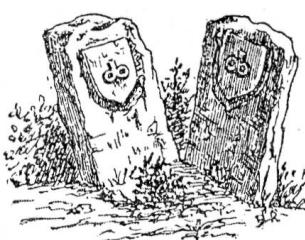


Fig. 139

Pierres-limites d'une propriété de Valbonne, sur le territoire de Carsan: côté du monastère de St-Pierre (fig. 138), et côté de la chartreuse (fig. 139).

écusson, avec le lien en équerre, figurée aussi dans Vallier d'après la même source, et dont on ne sait pas la date (fig. 140, 141). — Dans un médaillon légèrement bombé, avec le lien en demi-cercle, placé au milieu de quatre autres rosaces de 12 à 15 centimètres de diamètre, sous la corniche du retable en noyer de l'autel de la salle capitulaire (XVIII^e s.).

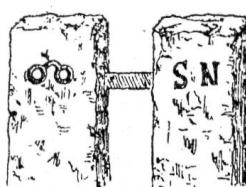


Fig. 140

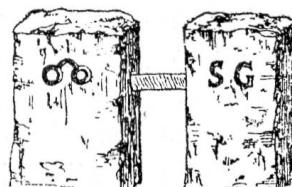


Fig. 141

Borne-limite du domaine des Cellettes, propriété de la chse de Valbonne: côté de Saint-Nazaire (fig. 140), et côté de Saint-Gervais (fig. 141).

M. Bruguier-Roure, l'aimable historien de Valbonne, ainsi que d'autres savants de la région, doute que le premier fondateur usât d'armoires. On ne sait pas non plus au juste à quelle famille il appartenait. Les uns, avec Charvet (*La première maison d'Uzès . . . suivie du catalogue analytique des Évêques d'Uzès*, Alais, 1870), pensent qu'il était de la famille d'Uzès, ligne de Sabran, qui portait *de gueules au lion d'or*; les autres, avec M. Bruguier-Roure, croiraient plutôt qu'il était de la maison de Béziers, à qui appartenait alors la terre de Vénéjan,

et qui s'armait d'argent à trois fasces de gueules (alias fascé d'argent et de gueules de six pièces), au chef de France. Quant aux sceaux, généralement à cette époque les évêques d'Uzès y mettaient le buste de saint Théodorit, Titulaire de leur Église cathédrale, mais on n'en possède pas même de Guillaume de Vénéjan.

Valbonne ne tiendrait donc pas de lui son emblème. Malgré ses recherches racontées avec une verve et une originalité qu'il faut lire, M. Vallier n'a pu découvrir ni l'origine ni la signification de celui-ci (*Sigill.*, p. 89 et 401). Plusieurs l'ont pris pour des besicles; ainsi l'appelle déjà Molin au commencement du XVII^e siècle: « *Sigillum vel insignia hujus Domus Vallisbonæ, seu gentilitiæ, sunt conspicilia (gallice, des lunettes)* » (*op. cit.*, t. I, p. 266). Elles seraient l'ex-voto d'une guérison rapportée à la Vierge. Cette opinion ne paraît pas à tous suffisamment fondée. Il ne reste aucune trace de madone miraculeuse, que des récits ou légendes populaires n'auraient pas manqué de nous faire connaître, à défaut des chroniques de la maison. On n'en voit rien dans son Obituaire de 1661, qui renferme un catalogue des prieurs relatant les faits mémorables passés sous chacun d'eux, ni dans la notice que lui a consacrée M. Bruguier-Roure (*op. cit.*).

D'autres voudraient y reconnaître la marque de la fabrique de verre que Valbonne exploitait avant la Révolution. « Mais, rispose Vallier, entre l'industrie de la fabrication du verre et la science de l'opticien, il y a un rapprochement bien difficile à établir et par trop éloigné. » En outre, que ceux à qui cette raison ne suffirait pas prouvent l'antériorité de la fabrique sur les annelets.

Peut-être n'a-t-on pas songé jusqu'ici à une circonstance propre à résoudre l'éénigme assez simplement.

L'église de Valbonne a été construite, vers 1219, avec l'héritage du notaire Amic. L'usage naissait alors de sculpter les armoiries des bienfaiteurs sur les monuments. Il est bien possible qu'on ait mis sur la fondation celles d'Amic ou bien l'enseigne ou insigne de sa profession. Ce dernier n'était-il pas primitive-ment de la forme de l'emblème qui de l'église Notre-Dame de Valbonne, centre et cœur du monastère, aurait passé à celui-ci tout entier?

Rapprochement frappant. Dans l'*Armorial général* de Rietstap, la seule famille « *Notaire, en Lorraine (anoblie le 15 nov. 1632)* », soit à cause de son nom, soit à cause de ses anciennes fonctions dont elle aurait retenu le nom, ne porte-t-elle pas « *d'azur à la fasce d'or, accompagnée de trois annelets d'argent rangés en chef* » ! De part et d'autre des annelets. Il y a, en plus, à ceux de Valbonne le mode d'attache à l'aide duquel on les suspendait et qui, n'étant pas indispensable, ne se rencontre pas sur l'un des sceaux dont il va être question.

La charge de notaire consistait à rédiger et à sceller les actes. Or les anneaux sigillaires furent toujours en usage, dès la plus haute antiquité; les sceaux n'ont paru que vers le X^e siècle et ne remplacèrent peu à peu les *annuli*, dans les chancelleries, qu'au XII^e.¹ Serait-il improbable, dès lors, que l'anneau,

¹ On employait encore cette formule en 1169: *Annuli nostri impressione confirmari præcipimus (Acta SS. Bened., t. VII, p. 8)*, d'après le *Dict. de numismatique et de sigillo-*

même après l'apparition des sceaux, servit d'enseigne au notaire, jusqu'au jour où il fut supplanté par les panonceaux? En France, ce fut Charles VI qui ordonna, par lettres patentes du mois d'avril 1411, au prévôt de Paris, de placer à la porte des notaires de cette ville des panonceaux aux armes royales. Puis cette mesure fut étendue aux provinces.

Si mon hypothèse était inadmissible, il resterait à considérer néanmoins les annelets comme la marque personnelle, et non professionnelle, d'Amic.

Dom Le Vasseur a laissé en blanc l'écu de Valbonne, preuve qu'il a composé son armorial avant de connaître l'ouvrage de Molin.

81-II. En 1696: «*D'azur à une Notre-Dame couronnée d'une couronne à l'antique, tenant sur son bras senestre l'Enfant-Jésus et ayant sous ses pieds un croissant duquel pendent des lunettes, le tout d'argent, surmonté de sept étoiles de même rangées en chef, avec cette inscription aux deux costez le long de l'écu: SIGILLUM CARTUSIÆ VALLIS BONÆ.*» (Pl. XVI)

Armorial de France, 32,208, p. 923, et 32,241, p. 309, où la légende est hors du blason. — Trois sceaux, ou cachets, sans écu, des XVII^e et XVIII^e siècles ressemblent à cette description (Vallier, p. 88, 89 et 401), mais surtout le premier des trois qui a bien pu servir de présentation à l'enregistrement des armoiries. La Vierge pose les pieds directement sur les disques des deux autres, dont ceux du dernier n'ont pas de lien.

Il est assez naturel de graver sur les sceaux l'emblème du monastère sous son Titulaire, de sorte que cette juxtaposition ne suffit pas ici pour l'attribuer à un miracle. Seulement, au lieu de le mettre dans un écu, on a eu le mauvais goût de le fixer à cheval sur le croissant ou d'en faire un support incompréhensible. «Il me semble, au reste, que l'allusion, — si allusion il y a, — ne se rapporte pas à Marie, et que les deux choses sont séparées comme signification», écrivait déjà à M. Vallier un de ses correspondants (*Sigill.*, p. 91).

Décrivant «la façade extérieure» de Valbonne qui «a conservé l'aspect des maisons fortifiées du XVII^e siècle», l'auteur de la notice sur cette chartreuse dit (p. 98): «A droite et à gauche de ce pavillon central, deux bâtiments destinés à héberger les étrangers se développent jusqu'à deux grosses tours rondes percées seulement de quelques meurtrières; on y voit en relief sur la pierre des fleurs de lis, armoiries de la Chartreuse de Valbonne en même temps que le signe extérieur de la sauvegarde accordée au monastère par Philippe de Valois et ses successeurs.» Les mots «armoiries de Valbonne» sont de trop: M. Bruguière-Roure les effacera dans la seconde édition plus complète de son œuvre qu'il se propose de publier. Le reste de ce passage concorde avec ce que nous avons déjà vu sur le même sujet aux articles de la Grande-Chartreuse et de Vaucluse (1139).

graphie religieuses (op. cit., col. 1300). — «Les anneaux pour sceller furent en usage jusque sous la troisième race des rois de France: les sceaux n'ont paru que vers le X^e siècle.» *Dict. d'Archéologie sacrée*, par Bourassé, t. II, col. 586, dans la *Nouv. Encyc. théol.* de Migne, Paris, 1851. — «Peu à peu il [le sceau] prit la place de l'*annulus* qui cessa d'être en usage au XII^e siècle.» Quantin, *op. cit.*, col. 697.

41—1205. Saint-Barthélemy de Trisulti,

dans la Campagne romaine, au diocèse d'Alatri, chartreuse construite par le pape Innocent III, non loin d'une abbaye bénédictine qu'elle remplaça, en l'honneur de la Sainte Vierge; elle retint cependant l'ancien vocable de l'abbaye. Supprimée par Napoléon I, rétablie par Pie VII, elle fut séquestrée par Victor-Emmanuel en 1873, mais les religieux y sont restés en qualité de gardiens du monastère déclaré monument national.

82—I. *De gueules à l'aigle échiqueté d'or et de sable, couronné d'or, qui est d'Innocent III.* (Pl. XVI)

Sur le Tableau *arbre généalogique cartusien*. — Dans Le Vasseur. — Sur un tableau de la chartreuse de Trisulti représentant Innocent III.

Cet écusson est bien attribué au fondateur par tous les armoriaux des papes.

83—II. *De gueules à un dextrochère armé d'un couteau d'argent.* (Pl. XVI)

Dans un écusson sur le deuxième sceau de Vallier (p. 95). — Sur deux autres sceaux armoriaux, le sixième et septième, mais accompagné du monogramme CAR (ibid. p. 96). — Sur un timbre humide inédit, actuellement en usage, également avec CAR (fig. 142).

Le couteau, instrument de supplice de saint Barthélemy, Titulaire du monastère, a dû être pris par celui-ci comme emblème au XVII^e ou au XVIII^e siècle, époque où plusieurs chartreuses employèrent des armes parlantes.

Rietstap appelle *dextrochère*, le «bras qui se dirige du côté dextre de l'écu vers senestre». La plupart des heraldistes, au contraire, disent que le bras droit est nommé dextrochère et le gauche sénestrochère. J'admetts cette définition qui semble plus naturelle; or le bras droit se dirige ordinairement du côté senestre de l'écu vers dextre. Lorsqu'il en est autrement on doit ajouter *mouvant de dextre*, pour le distinguer du bras gauche.

42—1209. Notre-Dame de Bellary,

en Nivernais, au diocèse d'Auxerre, fondée par Hervé IV sire de Donzy et comte de Nevers, et par sa femme Mahaut de Courtenay, fille de Pierre II de Courtenay, empereur de Constantinople, et d'Agnès héritière du comté de Nevers, sa première femme. Cette chartreuse fut supprimée par la Révolution française.

84—I. *D'azur à trois pommes de pin d'or, qui est de Donzy.* (Pl. XVI)

Dans Dom Le Vasseur, où les pommes de pin sont fautivement *renversées*.

«Ces armoiries, dit de son côté M. de Soultrait (*op. cit.*, p. 82), nous sont connues par une empreinte du cachet de Bellary, des premières années du XVIII^e siècle, appliqué à un acte de 1741 des Archives de la Nièvre. L'écu ovale aux

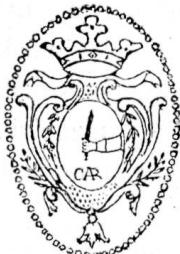


Fig. 142

Timbre humide, inédit, de la chse de Trisulti.

Réduction.

armes ci-dessus, posé sur un cartouche, est surmonté d'une vierge soutenue d'un croissant; on lit autour: SIG . CART . BELLILARICI. La composition de ce blason est toute naturelle, puisqu'il est formé des armoiries du fondateur de la chartreuse. Un autre écusson, parti des mêmes armoiries et *d'or*, à *trois tourteaux de gueules*, au *chef de France*, supporté par deux cerfs, se voit au-dessus d'une cheminée du logis prioral de Bellary, construction de la seconde moitié du siècle dernier.¹ Là le blason d'Hervé de Donzy figure avec celui de sa femme la comtesse Mahaut. Nous donnons la préférence à l'écu du cachet officiel du monastère sur celui du logis prioral et sur celui qu'attribue à Bellary, l'Armorial de la généralité de Bourges, composé d'après un sceau gothique.»

Le «cachet» du monastère, d'un usage privé, ne mérite pas à proprement parler le titre d'«officiel»; ce qualificatif doit être réservé au «sceau gothique» de la maison, dont M. de Soultrait nous parlera plus longuement tout à l'heure. Puis, les armes de Mahaut de Courtenay avaient bien droit de figurer dans le blason de la chartreuse dont elle était co-fondatrice et qui était élevée dans ses domaines, le comté de Nevers, que son mari ne tenait que par elle. L'écusson du priorat de Bellary ne peut donc pas surprendre. Sur les armes de la famille de Courtenay, qu'on y remarque, M. de Soultrait dit (p. 10): «Pierre de Courtenay» Pierre II, père de Mahaut «avait abandonné le blason de son père» Pierre I, de France, fils du roi Louis-le-gros et d'Elisabeth, dame de Courtenay, «pour prendre celui de la maison de Courtenay. Les sceaux de ce prince, reproduits par l'*Histoire de la maison de Courtenay* (preuves, p. 13, 14 et 15) et, d'une manière plus exacte, dans Lebeuf (t. III, p. 119 et 154) le représentent à cheval, revêtu du harnois militaire, brandissant une épée et portant un écu à *trois tourteaux*; un écu semblable se trouve au contre-sceau.» D'après le même auteur (p. 11) Mahaut, fille de Pierre II, femme d'Hervé de Donzy, n'aurait porté aussi que les trois tourteaux, tandis qu'il existe aux Archives de France, un sceau d'Hervé de Donzy, appendu à une charte de 1209, qui porte un écusson chargé de trois objets fort peu distincts, de pommes de pin sans doute, et de deux fleurs de lys; ces fleurs de lys que l'on ne retrouve nulle part ailleurs aux armes de ce Comte, avaient sans doute été prises à cause de la parenté de Mahaut avec la maison de France.»

Cette dernière réflexion est très juste et elle trouve son application, plus parfaite encore que sur le sceau d'Hervé, dans le blason du priorat de Bellary, où les lis sont dans le parti de Courtenay. Quant à la déclaration de M. de Soultrait, que «Pierre de Courtenay avait abandonné le blason de son père pour prendre celui de la maison de Courtenay», quel en est le sens précis? Cela doit s'entendre probablement de cette façon que ni Pierre II, ni Pierre I dont on ne possède pas de sceau armorié, n'eurent à quitter le blason de France qui n'existe pas avant eux, si l'on peut croire les auteurs cités au Mont-Dieu (1132), ou du moins n'était pas encore porté par les cadets à leur époque.

¹ Le XVIII^e.

85—II. En 1696: «*D'azur à une Vierge tenant son Enfant Jésus sur le bras gauche d'or, le tout dans une niche de même, et au-dessous de la Vierge un saint Bruno d'argent à genoux et tenant les mains jointes devant sa poitrine.*» (Pl. XVI)

Armorial de France, 32,198, p. 61, et 32,232, p. 95.

Cette description n'a jamais dû constituer les armoiries de la chartreuse que sur l'*Armorial général de France*. «Il est bien évident», poursuit M. de Soultrait à son sujet, «que ce dernier écusson fut composé d'après le sceau gothique de Bellary, dont nous avons retrouvé une empreinte assez nette sur les flancs de la cloche de l'église ruinée d'Arzembouy (canton de Prémery), provenant de notre chartreuse. Ce sceau, du XV^e siècle, est elliptique et porte une figure de la sainte Vierge, tenant l'Enfant-Jésus, sous des ornements d'architecture, et, au-dessous, un religieux en prières dans une niche. On lit autour en lettres minuscules gothiques: SIGILLU DOMUS BELLILARRICI ORDIS CARTHUSIEN (*Sigillum domus Bellilarrici ordinis carthusiensis*). Un autre sceau du même temps, rond et plus petit, est empreint sur la même cloche; il est également chargé d'une représentation de la Vierge, sans ornements accessoires, avec la légende: s. p. (*sigillum parvum?*) DOMUS BELLILARRICI. M. le comte de Damas d'Anlezy possède la matrice en bronze d'un troisième sceau de la chartreuse, de forme ronde, qui paraît dater de la première moitié du XVI^e siècle et dont voici la description: s. BEATE . MARIE . DE BELLILARRIACO . CARTUS . ORDIS (*cartusiensis ordinis*), en lettres minuscules gothiques, entre filets; dans le champ, la sainte Vierge couronnée portant l'Enfant-Jésus, tenant une palme de la main droite, les pieds sur un croissant, environnée d'une gloire rayonnante semée d'étoiles; un dais d'architecture dans le haut de la composition.»

Des trois sceaux dont il est ici question et du précédent à l'écu de Donzy, M. Vallier mentionne seulement les deux qui se trouvaient sur la cloche d'Arzembouy (p. 97-98). Il aurait pu donner un dessin quelconque du plus grand, s'il avait consulté l'*Armorial de France*. Un dessin quelconque, car le style ogival, en exécration au XVII^e siècle, a été remplacé sur l'écusson par le plein cintre. Le «saint Bruno» de la description officielle est mieux appelé par M. de Soultrait «un religieux en prières»: il est commun à beaucoup de sceaux.

43—1210. Notre-Dame du Val-Saint-Etienne de Montmerle,

au diocèse ancien de Lyon. Monastère fondé vers 1170 par Hugues seigneur d'Asnières et de Saint-Julien-sur-Reyssouze, et dont les religieux bénédictins embrassèrent la Règle cartusienne avec l'autorisation du pape Innocent III. Cette chartreuse fut anéantie par la Révolution française.

86—I. *D'hermines à la fasce denchée de gueules*, qui est d'Asnières. (Pl. XVI)

Dans l'*Armorial de l'Ordre des Chartreux* par Dom Bernard Peter.

Il paraît très probable que le fondateur et sa descendance, éteinte au XIV^e siècle, ont porté ce blason. Révérend du Mesnil (*op. cit.*) le leur attribue spécialement. La Chesnaye des Bois (*Dictionnaire de la Noblesse de France*, 2^e édit.,

15 vol., 1770-86) le marque aussi à Asnières en Bresse, Rietstap et d'Eschavannes à Asnières en France.

Révérend du Mesnil, il est vrai, l'indique comme douteux, parce que Gourdon de Genouillac dans son *Dictionnaire des Fiefs* (Paris, 1862) donne à Asnières en Bresse: *d'argent à trois croissants de gueules*. Mais cette armoirie appartient aux Asnières de Saintonge et Poitou, d'après Rietstap, Grandmaison et les heraldistes de ces provinces. Si ses meubles étaient allongés verticalement plutôt que horizontalement, elle concorderait d'une certaine manière avec ce qu'on semble voir sur une peinture de la *Galerie des Cartes* de la Grande-Chartreuse, au-dessus de la porte d'entrée de Montmerle: un écu en forme d'écusson entouré d'un collier (?), cimé d'un diadème et renfermant trois objets illisibles, posés 2 et 1. Serait-ce l'écu royal de France? La chartreuse aurait pu changer d'armoiries dans le cours de son existence, et non sans raison, car les possessions de son fondateur passèrent successivement à diverses maisons.¹

Dom Le Vasseur a laissé en blanc l'écu de Montmerle.

87-II. En 1696: «*D'argent à un S. Etienne de carnation vestu en diacre de gueules, tenant de sa main droite des pierres d'or ensanglantées de gueules, et de sa main senestre soutenant la lettre M en lettre gothique d'azur, et au-dessus une croix à deux croisons de même au pied fiché dans le milieu de cette lettre, et au-dessous une étoile aussy d'azur.*» (Pl. XVI)

Armorial de France, 32, 199, p. 377, et 32, 233, p. 490. — Les deux sceaux décrits par Vallier (p. 100), tous deux du XVIII^e siècle, ressemblent à l'emblème de cet écu en forme d'écusson, mais avec des différences: leur saint Étienne tient une palme de la main droite et une pierre de la main gauche qui est appuyée sur la poitrine; ils n'ont ni lettre M, ni croix, ni étoile.

(à suivre.)

Le blason d'un peintre veveysan du XVII^e siècle.

Par André Kohler.

Les lecteurs des Archives heraldiques n'ont sans doute pas oublié l'étude si bien documentée que notre collègue, M. le Dr Joseph Zemp, vice-directeur du Musée national, a publiée en 1897 sur le blason des artistes en Suisse. Le blason

¹ L'héritière des premiers seigneurs d'Asnières et de Saint-Julien «épousa Guerriec de Sachins, damoiseau, qui, en 1306, fit bâtir le château d'Asnières» (Révérend du Mesnil). — «La Maison des Gorrevod, en 1523, acheta de la duchesse de Nemours, Philiberte de Savoie, la seigneurie de Saint-Julien-sur-Reyssouze, qui jusque-là avait appartenu à différens seigneurs, au comte de Villars entr'autres.» (L'abbé Nyd: *Montmerle*, p. 17, extrait de l'*Annuaire de l'Ain* de 1851). — Asnières-sous-bois (Bresse), «comté sous le nom de Loriol, en 1743, en faveur de Duport» (Gourdon de Genouillac). Les armes des Asnières de Loriol sont: *d'azur à la tour d'argent, senestrée d'un avant-mur de même, le tout maçonné de sable*.